

HISTORIQUE

La tour des Pénitents, est l'unique vestige presque intact, des anciennes fortifications de Mende.

Dés le mois de juillet 1740, les consuls accordent à divers habitants la permission de pratiquer des ouvertures dans les murailles della ville, pour l'écoulement des eaux de pluies; à partir de 1757 on ne répare plus les murailles.

En 1768, le 1er Consul, Daudé, proposait de tout démolir pour donner à la ville de Mende plus de soleil et d'air. Le 16 décembre 1768 Monsieur de St Priest, intendant du Languedoc, envoyait le brevet par lequel le roi ordonnait la démolition des murailles et faisait à la communauté don des matériaux (G 293 - DD 9). Le commerce des serges étant à l'époque la principale et unique ressource du pays, les tisserands furent maintenus dans la possession de leur étendage sur les glacis de la porte d'Aigues-Passes à celle d'Angiran, privilège qui leur avait été concédé en 1709 et qui leur fut renouvelé en 1769 par Mgr de Castellane.

La Porte d'Aigues-Passes demeura jusqu'en 1819.

La Porte d'Angiran sera démolie en l'an 1805.

La Porte du Chastel est élargie par la démolition de deux arceaux en 1788, en 1793 elle est démolie pour cause de salubrité. Seule la Tour des Pénitents restera debout.

Edifiée par les soins de l'illustre évêque Aldebert le Vénérable en 1161, fut connue par nos ancêtres, jusqu'en l'année 1655, sous le nom de grande tour d'Auriac. Elle fut restaurée, en 1593, par le gouverneur de Mende Montmorency Fosseuse. Celui-ci fit construire, tout à côté, sur l'emplacement de l'hôpital, une forte et spacieuse citadelle qui pouvait loger 300 soldats; mais cette dernière fut rasée par un ordre formel du roi Henri IV et par le concours efficace du duc de Ventadour, le 15 octobre 1597.

"Le terrain, nos dit le Dr J. Barbot, fut inféodé, en 1655, par Mgr de Marcilla, qui y fit construire une chapelle pour la confrérie des Pénitents Blancs et la Tour d'Auriac fut transformée en clocher, voilà pourquoi, on l'appela dans, la suite, Tour des Pénitents. Elle est le seul

vestige des fortifications anciennes qui ait subsisté à peu près intact".

La confrerie des Pénitents Blancs de Mende remonte à 1626. Elle fut fondée par le R.P. Molusson prieur du couvent des capucins de cette ville, qui en rédigea les statuts, et les fit approuver par Mgr Duplessis de la Mothe-Audincourt, alors évêque de Mende, et remplit le premier l'office de recteur de 1626-1641.

Quelques mois après son érection, en novembre 1627, la confrerie fut enrichie de nombreuses indulgences par un bref du Pape Urbain VIII.

A l'origine les offices avaient lieu dans une chapelle dédiée à St Jean et située dans le cimetière de la cathédrale. En 1650, le Conseil de la Confrerie décida la construction d'une chapelle plus vaste. Mgr de Marcillac, évêque et Gouverneur de Mende, donna l'emplacement plus 700 livres. Les consuls et conseillers de la ville, exonérèrent le terrain de tout impôt, pour la raison que le lieu était destiné au service de Dieu.

La Tour des Pénitents est une Tour ronde à méplat dans la partie Nord-Ouest, avec arcature aveugle et clocheton au sommet.

On peut lire dans le bas, dans une courette, sur un linteau de porte, l'inscription latine suivante : "Marie, unique espoir des Pénitents de Mende, faites que nous t'aimions et partout nous te louions".

MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES.

DÉPARTEMENT : Lozère

ÉDIFICE : Tour des pénitents

COMMUNE : Mende.

ARCHITECTE : M. Berry

DEMANDE.

RÉPONSE.

Palais-Royal, le 23 SEPT 1942 1942



5 Octobre 1942 Paris, le _____ 19____.

M. Collin

Inspecteur Général des Monuments historiques, est prié de bien vouloir faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans les pièces ci-jointes. On lui serait obligé de le retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

Avis favorable est donné à la proposition de M. BERRY de classer la Tour des Pénitents dépendant de l'évêché de MENDE, seul vestige des fortifications de la Ville.

Lecture est donnée de la fiche descriptive.

PIÈCES COMMUNIQUÉES.

COMITÉ CONSULTATIF D'ARCHITECTURE
SÉANCE DU 23 NOV 1942

- 1 note de la Société Archéologique de la Lozère -
- 1 lettre du maire -
- 1 fiche descriptive
- 1 carte postale -

Avis favorable au monument

OBJET DES PIÈCES.

Proposition d'inscriptions à l'IG des M.H.

Le Chef du Bureau des Monuments historiques et des Sites,

[Signature]

*7000
lettre au Suppl
Demande
adhésion de la
Commune*

